



FICHE TECHNIQUE

170622

AQUAPROTECT

HYDROFUGE OLÉOFUGE POUR MATÉRIAUX POREUX BÉTON – MARBRE – CARRELAGE – BRIQUE USAGE PROFESSIONNEL

AQUAPROTECT est une préparation en phase aqueuse à base d'une dispersion de résines de polymères de synthèse polaires facilitant l'application.

PROPRIETES PRINCIPALES

AQUAPROTECT apporte aux matériaux de construction traités par imprégnation un **caractère bouche pore** :

HYDROPHOBE → qui évite les dépôts notamment de la pollution urbaine et l'incrustation des salissures provenant de l'eau sale, réduit l'implantation de végétaux, mousses, algues, lichens, les méfaits du gel lors des infiltrations d'eau dans les matériaux poreux

OLEOFUGE → facilite l'enlèvement des souillures grasses à base d'huiles, graisses d'origines diverses en évitant leur pénétration en profondeur. Facilite l'enlèvement des graffitis, chewing-gums.

AQUAPROTECT permet d'apporter une fonction protectrice des surfaces, sols, murs, matériaux poreux :

- carrelages, terres cuites, grès, dallages en schiste ardoisier
- plâtre, tuiles, marbres poreux, pierres, tuffeau, travertin, pavés autobloquants
- pavages en clinker, briques décoratives, bordures et dalles en ciments, enduits ciments, granits, ardoises...

AQUAPROTECT apporte une **protection longue durée** aux matériaux poreux, façades, monuments, statues, balcons, après les opérations de nettoyage, de démoussage. Il réduit l'incrustation des salissures, facilite le nettoyage des rues piétonnes, bordures et trottoirs, aires de jeux, entourages de barbecues et de cheminées.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Appliquer sur supports propres et secs préalablement parfaitement dépoussiérés.
 - ◆ Application : **prêt à l'emploi, agiter le produit.**
 - ◆ Appliquer au pinceau, au rouleau ou à l'aide d'un pulvérisateur à pression préalable par imprégnation en 2 couches croisées à intervalle de 30 minutes jusqu'à saturation sans excès du support.
 - ◆ Laisser sécher hors pluie pendant **24 heures** avant de remettre les surfaces en service ou au trafic.
 - ◆ Polymérisation totale en une semaine.
 - ◆ **Nettoyer dès la fin** de l'application le matériel d'application à l'eau.
 - ◆ Si nécessaire au préalable sur matériaux tachés ou poudreux : dégraisser, éliminer les laitances, efflorescences avec un désincrustant acide approprié, rincer complètement à l'eau claire, laisser sécher avant l'application.



CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE LIMPIDE
Masse volumique	: 1010 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: ACIDE FAIBLE
Point d'éclair	: >100°C AFNOR COUPE FERMEE
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE
COV	: TENEUR INFERIEUR A 10%
Odeur	: INODORE
Couleur	: INCOLORE
Tension superficielle à 1%	: 32 DYNE/CM
Pouvoir couvrant	: 100 A 140g/m ² PAR COUCHE SELON MATIERE ET POROSITE DES MATERIAUX RECOUVRABLE DE 15 A 60MN APRES 1ERE APPLICATION
Séchage	: 12 A 24 HEURES

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite "toutes préparations" 1999/45/CE et de ses adaptations
- a aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009)

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter des gants appropriés.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Ne pas appliquer lorsque la pluie et l'orage peuvent survenir pendant l'application et le séchage.

Ne pas appliquer sur surfaces gelées ou en période où le risque de gel peut survenir.

Protéger du gel au stockage.

Ne pas stocker en dessous de +5°C.

Toujours effectuer, au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.